

BTS TOURISME - SESSION 2024

CONSIGNES POUR LES ÉPREUVES :

E4 - Gestion de la relation clientèle touristique

E6 - Gestion de l'information touristique

EF2 : Parcours de professionnalisation à l'étranger

EF4 : Engagement étudiant

Chaque candidat devra envoyer au centre d'examen :

- 1 dossier administratif pour les candidats inscrits à au moins une de ces épreuves.

- 1 dossier pédagogique par épreuve (E4 et/ou E6 et/ou EF2 et/ou EF4)

ATTENTION : TOUS LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE TRANSMIS OBLIGATOIREMENT ET UNIQUEMENT SOUS FORMAT PAPIER. Chacun de ces dossiers doit être **RELIÉ** ou **AGRAFÉ** (pas de chemise avec des feuilles volantes à l'intérieur)

COMPOSITION DES DOSSIERS INDIVIDUELS DES CANDIDATS

1 – DOSSIER ADMINISTRATIF (TOUS LES CANDIDATS)

Catégorie candidat 2023-2024 ou année antérieure pour les candidats redoublants (voir relevé de notes session précédente)	Pièces à joindre au dossier (à classer dans l'ordre indiqué ci-dessous)
- Scolaire - Formation continue en situation de première formation ou en situation de reconversion	NOUVEAUTÉ 2024 : L'annexe de contrôle de conformité de la circulaire ne doit plus être utilisée, une page de garde avec les nom et prénom suffit - Attestations de stage (annexe 9 de la circulaire nationale). - Copie de la décision de positionnement réglementaire (uniquement pour les candidats concernés)
Apprenti	- Contrat d'apprentissage. - Attestation de réalisation du contrat - Copie de la décision de positionnement réglementaire (uniquement pour les candidats concernés)
Formation continue en situation de perfectionnement	- Copie des certificats de travail ou du contrat de travail (si contrat encore en cours) - Attestation de réalisation du contrat - Copie de la décision de positionnement réglementaire (uniquement pour les candidats concernés)
Expérience professionnelle	- Copie des certificats de travail ou du contrat de travail (si contrat encore en cours) - Attestation de réalisation du contrat

A noter qu'il est conseillé aux candidats de garder une copie de tous ces documents et d'en posséder une copie numérique le jour de l'épreuve.

2 – DOSSIERS PEDAGOGIQUES (CANDIDATS INSCRITS AUX ÉPREUVES PONCTUELLES)

ATTENTION :

- le candidat ne transmet que le ou les dossiers des épreuves auxquelles il est inscrit.
- il est fortement conseillé au candidat de se présenter le jour de l'épreuve avec une copie du dossier.

Epreuve E4 - Gestion de la relation clientèle touristique

Le dossier du candidat comprend :

- Une fiche de compétences et ses fiches de situation GRCT établies et signées par le candidat (**annexe 6** de la circulaire nationale), précisant pour chacune des 11 compétences listées dans le bloc GRCT, le contexte et les modalités d'acquisition de ces compétences au cours de la formation et des périodes d'insertion en milieu professionnel.

Le candidat apporte le jour de l'épreuve ses productions numériques élaborées dans le cadre de sa formation, et tous les documents qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury afin d'explicitier la situation professionnelle qui sera présentée.

Epreuve E6 – Gestion de l'information touristique

Le dossier du candidat comprend :

- ✓ 2 fiches descriptives de production, correspondant au programme étudié au cours de la 1^{ère} année (**annexe 13** de la circulaire nationale),
- ✓ 1 fiche descriptive correspondant à une production multimédia réalisée au cours de la 2^{ème} année de formation (**annexe 13** de la circulaire nationale),
- ✓ 1 fiche de compétences GIT, établie et signée par le candidat selon le modèle présenté en **annexe 14** de la circulaire nationale, et qui précise pour chacune des 7 compétences listées dans le bloc GIT, le contexte et les modalités d'acquisition de ces compétences au cours de la formation et des périodes d'insertion en milieu professionnel.

Epreuve EF4 – Engagement étudiant

L'épreuve se déroule à l'issue de l'épreuve de GIT.

Le dossier comprend la fiche d'engagement étudiant (**annexe 20C** de la circulaire nationale) servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat.

Epreuve EF2 – Parcours de professionnalisation à l'étranger

Le dossier comprend :

- ✓ Une grille d'évaluation complétée par l'entreprise d'accueil à l'étranger (**annexe 18B** de la circulaire nationale)
- ✓ Une note d'une dizaine de pages rédigée par le candidat.

II- ENVOI DES DOSSIERS PAR LES CENTRES DE FORMATION

Enveloppe N°1 contenant :

1. La liste récapitulative comprenant le nom de chacun des candidats présentés par l'établissement.
2. L'enseignant ou le formateur responsable **atteste par sa signature pour chaque candidat de la réalité des activités et missions conduites par la candidate ou le candidat dans le cadre de sa formation.**
Les informations 1 et 2 peuvent être présentées sous forme d'un tableau récapitulatif.
3. Les dossiers administratifs des candidats présentés par l'établissement.
 - Indication du nom et du prénom du candidat (en précisant, le cas échéant, le nom de famille) en haut à gauche sur la page de garde du dossier.
 - Les dossiers doivent être classés par ordre alphabétique.

Enveloppe N°2 contenant pour chacune des épreuves :

Les dossiers pédagogiques des candidats présentés par le centre de formation.

- Les dossiers doivent être classés par ordre alphabétique.
- Indication du nom et du prénom du candidat (en précisant, le cas échéant, le nom de famille) en haut à gauche sur la page de garde du dossier.
- Le dossier ne doit comporter aucune indication sur l'établissement d'origine du candidat.

III – ENVOI DES DOSSIERS PAR LES CANDIDATS INDIVIDUELS OU INSCRITS DANS UN CENTRE DE FORMATION À DISTANCE

- 1 enveloppe comprenant le **dossier administratif** et le **dossier pédagogique E4**
- 1 enveloppe comprenant le **dossier pédagogique E6** et, le cas échéant, le **dossier pédagogique EF4**
- 1 enveloppe comprenant le **dossier pédagogique EF2**

Les dossiers doivent être reliés ou agrafés (pas de chemise avec des feuilles volantes) et avoir la même présentation que pour les candidats en centre de formation.

Les candidats individuels sans établissement de formation pour l'année scolaire 2023-2024 (les redoublants par exemple) présentent des dossiers sans signature des professeurs ou cachet d'un établissement de formation.

Les candidats inscrits dans un centre de formation à distance pour l'année scolaire 2023-2024 doivent faire valider leurs dossiers par leur centre de formation avant envoi.

IV – IMPORTANT

TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS DÉPOSÉ DE DOSSIER DANS LES DÉLAIS PRÉVUS AUPRÈS DU CENTRE D'EXAMEN NE SERA PAS AUTORISÉ À PASSER L'ÉPREUVE.

En application de l'**arrêté du 22 juillet 2008**, la non-conformité d'un dossier peut être prononcée dès que l'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier,
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- Documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve concernée. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé.

En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

V – DATE ET LIEUX D'ENVOI DES DOSSIERS

1 - Date limite de dépôt des dossiers :

Vendredi 12 avril 2024 (cachet de la poste faisant foi)

2 – Établissement dans lequel vous devez envoyer :

- **Le dossier administratif** (tous les candidats)
- **Le dossier pédagogique de l'épreuve E4** (pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle)

Lycée Fénelon - BREST CFA Pôle Alternance – BREST ESCAM – BREST Enseignement à distance 22 et 29 Lycée Laënnec – PONT L'ABBÉ Lycée Bossuet – LANNION Lycée Ernest Renan – SAINT BRIEUC	Lycée Fénelon 105 Chemin de KER-STEARS 29238 BREST CEDEX
Lycée Jeanne d'Arc St Ivy – PONTIVY AFTEC – VANNES ESCAM – LORIENT Candidats Individuels et Enseignement à distance 35 et 56 Lycée La Providence – SAINT MALO AFTEC – RENNES Lycée Jeanne d'Arc – RENNES ESUP – RENNES CFA IGC FORMATIVES – RENNES	Lycée la Providence 2 Rue du Collège 35418 SAINT MALO

- **Le dossier pédagogique de l'épreuve E6** (pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle)
- **Le dossier pédagogique de l'épreuve EF4** (pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle)

Lycée Ernest Renan
2 boulevard HERAULT
22021 SAINT BRIEUC CEDEX 1

- **Le dossier pédagogique de l'épreuve EF2** (pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle)

Lycée Jeanne d'Arc
61 Rue La Fontaine
35708 RENNES CEDEX 7

TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS DÉPOSÉ DE DOSSIER DANS LES DÉLAIS PRÉVUS AUPRÈS DU CENTRE D'EXAMEN NE SERA PAS AUTORISÉ À PASSER L'ÉPREUVE.